

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

---

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 134)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL141

présenté par  
M. Gouffier Valente, rapporteur

### ARTICLE 12

I. – À l’alinéa 13, substituer aux mots :

« se maintenir »

le mot :

« demeurer ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« en »

le mot :

« dans un ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.